



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 9 février 2023
Convocation du : 3 février 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le neuf février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Arnaud MARIE, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis DEBUISSON

DE23.028

POINT JUSTICE
CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE
D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Autorisation - Approbation

0380

Dans le cadre des services proposés par le point justice, la ville d'Armentières a pour partenaire de longue date le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui assure des permanences hebdomadaires gratuites au bénéfice de la population armentièreoise depuis la création de l'Antenne de Justice en 2001.

Le juriste prodigue des conseils essentiellement en droit de la famille et assure un suivi, lorsque nécessaire, en matière de violences faites aux femmes mais aussi en droit du travail et droit des successions.

Ainsi, à titre d'information, en 2022, lors des 22 permanences, 124 rendez-vous ont été fixés. Lors d'un entretien, les demandes d'information peuvent en effet être multiples, reflétant ainsi les différents aspects et la complexité de beaucoup de situations.

Les femmes représentent la majorité du public reçu (93 personnes). 62 personnes habitent à Armentières, les autres se répartissent dans les communes environnantes.

Pour permettre au CIDFF d'assurer les missions, pour l'année 2023, la participation financière s'élèvera à un montant de 0,16 euros par habitant. La population armentièreoise s'élevant au 1^{er} janvier 2023, à 25.588 habitants, la subvention de la ville sera donc de 4 094,08 €.

Afin de maintenir ce service public d'accès au droit et de pérenniser ainsi la présence du CIDFF au sein du point justice d'Armentières et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle.

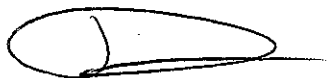
Les crédits seront inscrits au Budget 2023 sur la ligne 6574 (Fonction 03-Justice), sous condition de passage favorable au Conseil Municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Alexis DEBUISSON
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

